REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Honneur-Fraternité-Justice

VISA: DGLTEJO

Loi N° autorisant la ratification de l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit

<u>Article Premier</u>: le Président de la République est autorise à ratifier l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Article 2 : la présente Loi sera exécutée comme Loi d'Etat et publiée au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

MOHAMED OULD ABDEL AZIZ

LE PREMIER MINISTRE
YAHYA OULD HADEMINE

MINISTRE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Nani OULD CHROUGHA